

PREFET DE L'INDRE

Service de la coordination interministérielle
et du courrier
Dossier suivi par B. BÉCHU

ARRETE du 27 AOÛT 2015
portant prorogation de l'arrêté n° 2013126-0002 du 6 mai 2013,
portant composition de la commission de surendettement des particuliers de l'Indre

Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'arrêté n° 2013126-0002 du 6 mai 2013, portant composition de la commission de surendettement des particuliers de l'Indre ;

Considérant la nécessité de réunir la commission régulièrement sans interruption ;

Sur proposition de M. le Directeur de la Banque de France,

ARRETE

Article 1 : l'arrêté n° 2013126-0002 du 6 mai 2013, portant composition de la commission de surendettement des particuliers de l'Indre est prorogé jusqu'au 31 octobre 2015.

Article 2 : le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur départemental des finances publiques et le Directeur départemental de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs » et notifié aux intéressés.



Alain ESPINASSE